



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003 /AAONO/CM/SG/ST/CIPM/2021 DU 16/03/2021

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT
D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE LETTA DANS LA COMMUNE DE
MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.**

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2021

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de **MANDJOU**, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction du logement d'astreinte a l'école publique de Letta dans la Commune de **MANDJOU**, Département de la commune de Mandjou, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot 100 : Travaux préparatoires ;
- Lot 200 : Terrassements ;
- Lot 300 : Fondations ;
- Lot 400 : Maçonnerie-Elévation ;
- Lot 500 : Charpente-Couverture ;
- Lot 600: Menuiserie Bois et Métallique;
- Lot 700: Plomberie, Sanitaire;
- Lot 800: Electricité;
- Lot 900: Peinture;
- Lot 1000 : Aménagement VRD.

3- ALLOTISSEMENT

Les Travaux sont repartis en un lot unique.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Dix-sept millions (17 000 000) FCFA TTC**

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2021.

◆ Imputation : 55 15 198 19 641229 2225 426 ;

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la **Mairie de MANDJOU**, sise au quartier MANDJOU, sur présentation d'une quittance de versement à la **recette municipale de la Commune de MANDJOU**, d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de

participer à l'Appel d'Offres. Pour tout renseignement complémentaires veuillez contacter le Service Technique de la commune de MANDJOU aux heures ouvrables.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la **Mairie de MANDJOU**, sise au quartier Mandjou, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marquées comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la **Commune de Mandjou, Service Technique**, au plus tard le **09/04/2021 à 12 heures** précises et portera les mentions suivantes :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003 /AAONO/CM/SG/ST/CIPM/2021 DU 16/03/2021
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT
D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE LETTA DANS LA COMMUNE DE MANDJOU,
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST. »**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la **Commune de Mandjou, dans la Salle des Actes**, le 09/04/2021 à 13 HEURES précises par la **Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Mandjou**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

➤ Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la Caution de Soumission ; ✓
- 2) Pièce falsifiée ; ✓
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ; ✓

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

➤ Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de **Huit millions cinq cent mille (8 500 000)**Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La compréhension du projet Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **cent vingt (120) jours** représentant 2% du coût prévisionnel, soit Trois cent quarante mille (**340 000**) Francs CFA ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai contractuel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

Le Marché à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et **classée le moins disant.**

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de MANDJOU**, sise au quartier Mandjou.

NB : Pour tout acte de corruption bien vouloir prévenir le MINMAP au numéro vert suivant : 673 205 725/ 699 370 948

MANDJOU, le 16 MARS 2021

**Le Maire de la Commune de MANDJOU.
AUTORITE CONTRACTANTE**

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DD MINMAP/LD ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/LD ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.



Djoni Kassala
Maire de la Commune de Mandjou

REGION DE L'EST

EAST REGION

DEPARTEMENT DE LOM ET DJEREM

LOM AND DJEREM DIVISION

COMMUNE DE MANDJOU

MANDJOU COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

SERVICE TECHNIQUE

TECHNICAL SERVICE



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL TENDER'S BOARD

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N°.003/ONIT/MC/GS/TS/ITB/2021 on 16/03/2021

FOR THE CONSTRUCTION OF ASTRAIN LODGEMENT AT LETTA GOVERNMENT PRIMARY SCHOOL, IN MANDJOU COUNCIL, LOM AND DJEREM DIVISION, IN THE EAST REGION.

1 Purpose:

The Mayor of Mandjou Council, Contracting Authority, hereby launches an Open National Invitation to Tender for THE CONSTRUCTION OF ASTRAIN LODGEMENT AT LETTA, GOVERNMENT PRIMARY SCHOOL, IN MANDJOU COUNCIL, LOM AND DJEREM DIVISION, IN THE EAST REGION.

FUNDING: 2021 PIB

2 - Nature of works:

The works, which shall be tendered for the construction of buildings to accommodate classroom in primaries schools, consist of:

- Preparatory works;
- Levelling
- Foundation
- Building works – Elevations;
- Roofing – Ceiling;
- Wood works and metallic works;
- Sanitary
- Electricity;
- Painting;
- Gutters VRD works

3 – Splitting in Plots

The works In one lot defined below

- Construction of a Astrain Lodgement in LETTA Government Primary School;

4 - Cost estimates

Making a total of Seventeen million (17 000 000) FCFA including tax.

5 – Participation and origin:

Participation in this invitation to tender shall be open to all Cameroonian-based enterprises with proven expertise in construction domain.

6 – FUNDING:

The services to be provided and defined in this invitation to tender shall be financed by the 2021 Public Investment Budget, charge: 55 15 198 19 641229 2225 426

- Consultation of the tender file:

Upon publication of this notice, the tender file can be consulted at the **MANDJOU COUNCIL**, at Mandjou quarters

7 - Acquisition and obtainment of the tender file:

The tender file shall be obtained from the Mandjou Council, Private Secretariat Office situated at Mandjou quarter upon submission of a Council Revenue Service receipt attesting the payment of a non-refundable sum of F.CFA **50 000 (Fifty thousand)** payable at the Mandjou Council Treasury.

8 - SUBMISSION OF BIDS

Each bid drafted in English or in French in seven (07) copies (i.e One original and Six copies) shall reach the Mandjou Council, Private Secretariat not later than 09/04/2021. at 12 a.m. local time, either through registered mail with acknowledgement of receipt, or submitted against a receipt and labelled:

**“OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N°.003/ONIT/MC/GS/TS/ITB/2021 on 16/03/2021
FOR THE CONSTRUCTION OF A ASTRAIN LODGEMENT AT LETTA GOVERNMENT PRIMARY
SCHOOL IN MANDJOU COUNCIL, LOM AND DJEREM DIVISION, IN THE EAST REGION.”
“TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION”**

9 - Tender compliance and provisional guarantee:

Each bidder shall have to include in his/her administrative file, a provisional guarantee (in accordance with the model enclosed in the appendix) representing 2% of the estimated cost per lot. with a validity period of 90 (ninety) days with effect from the date of opening of bids issued by a well-established bank approved by the Ministry of Finance.

Any other required administrative documents must be produced as original documents or photocopies certified as authentic by the issuing authority within the **last three months** or are still valid, according to the listing provided for in the special rules of the tender, otherwise they shall not be accepted.

Any bid that does not comply with the specifications of this invitation to tender shall be rejected. The absence of the provisional guarantee issued by a well-established bank licensed by the Ministry in charge of Finance shall lead to outright rejection of the bid without any possibility of appeal.

10 - Opening of Bids

The bids shall be opened on 09/04/2021 at 13 p.m. local time, by the Internal Tender Board, at the Community Hall of Mandjou Council located at Mandjou quarters.

11 - Execution deadline:

The execution deadline for the construction work as planned by the contracting authority shall be **four (04) months**.

12 - Bids evaluation criteria:

❖ Eliminatory criteria:

- a) Absence of one administrative file; Falsified document; non conformity of an administrative document

- b) Incomplete technical file: False declaration; Falsified document; in ability to score 80% of the qualifying criteria
- c) Incomplete financial file: Omission of the cost of a qualifying task in the unit price folder or in the estimate.

❖ **Essential criteria:**

Evaluation of technical bids shall be carried out according to the binary system (yes/no) on the basis of the following essential criteria:

- a) Financial strength of 8.500.000 CFA.F.....yes;
- b) References of the enterpriseyes;
- c) Project comprehension.....yes;
- d) Supervisory staff experience.....yes;
- e) Technical equipment and essential equipment mobilized.....yes;

Only bids that shall have obtained 80% YES, shall be accepted for financial analysis.

13 – Contract award:

The contracting authority shall award the contract to the lowest bidder who shall have presented the most technically qualified bid in compliance with the Tender file.

14 - Tender validity:

Bidders shall be bound by their bids for a period of ninety (90) days with effect from the date of opening of bids.

15 - Further information:

Further technical information may be obtained during working hours at the Mandjou Council Office, upon publication of this invitation to tender.

NB : For all acte of corruption call MINMAP to green Numbers : 673 205 725/ 699 370 948

Mandjou, on the 16 MARS 2021

**The Mayor, MANDJOU Council,
CONTRACTING AUTHORITY,**

COPIES:

- ARMP (Contracts Journal)
- DD MINMAP
- Pdt/ITB
- Achieves
- Notice Board



*Djoni Kassala
Innocent Frédéric
Maire*